

Droit au logement opposable

Sans aucune proposition dans un délai de 3 ans, il est possible saisir la commission de médiation du Droit au Logement Opposable (DALO).

Comment procéder ?

Télécharger et compléter le formulaire DALO puis transmettez-le à la :

Commission de médiation DALO du Val d'Oise

TSA 36 725

95905 Cergy-Pontoise cedex

Coordonnées

Service Logement
42 bis, rue Victor Hugo
95480

Pierrelaye

[01 34 32 41 90](tel:0134324190)

Documents

[Formulaire DALO](#)

Liens utiles

[Plus d'infos sur service-public.fr](#)

[Demande de logement social](#)